

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

. **Nom du produit:** **VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR**

. **Code du produit:** PF-04289

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange

 Protection du bois

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. **Producteur/fournisseur:**

Peintures AGRIPAX

Manufacture de Produits Chimiques SAS

4-6 route de Chezieu

F-42610 Saint Romain Le Puy

Tél. : +33 (0)4.77.97.79.90

. **Service chargé des renseignements:** Courriel : HSEQ@agripax.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

 ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

. **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

. **Pictogrammes de danger**



GHS07

. **Mention d'avertissement** Attention

. **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

morpholine-4-carbaldehyde

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et

méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate

4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

. **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

. **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

. **PBT:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR
. **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

. 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. Description:

Mélange contenant les substances dangereuses citées ci-dessous et d'autres substances non dangereuses

. Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques Asp. Tox. 1, H304	25-50%
Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119486136-34 (note 1)	Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,5-2,5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	0,5-2,5%
CAS: 4394-85-8 EINECS: 224-518-3 Reg.nr.: 01-2119987993-12	morpholine-4-carbaldehyde Skin Sens. 1, H317	≥0,5-<1%
Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40	Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1A, H317	0,25-0,5%
CAS: 64359-81-5 EINECS: 264-843-8	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥0,1-<0,25%
CAS: 22464-99-9 EINECS: 245-018-1 Reg.nr.: 01-2119979088-21	acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium Repr. 2, H361d	≥0,1-<0,3%
CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6 Reg.nr.: 01-2119524678-29	bis(2-éthylhexanoate) de cobalt Repr. 2, H361f; Aquatic Acute 1, H400; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,25%
CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-0	bronopol (DCI) Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	<0,025%

. Indications complémentaires:

Les notes H, P ou J s'appliquent pour les substances concernées.

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

note 1 : -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

. Remarques générales:

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: *VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR*

(suite de la page 2)

. Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

. Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants

. Après contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin

. Après ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. 5.1 Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 5.3 Conseils aux pompiers

. Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

. Autres indications

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, les égouts, les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

. 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols de pistilage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistilage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: **VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR**

(suite de la page 3)

. **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. **Stockage:**

. **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

. **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

. **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker conformément à la législation en vigueur.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

. **Température de stockage recommandée:** Stocker entre 5 et 35° C dans un endroit sec, bien ventilé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

. **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

TWA (EU)	Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ Limite d'exposition recommandée par le fabricant
----------	---

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm
--------------	---

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME (France)	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 568 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm Peau

. **Informations relatives à la réglementation**

VME (France): ED 984, 10.2016

IOELV (EU): (EU) 2017/164

. **DNEL**

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Dermique	DNEL effets systémiques	180 mg/kg corporel/j (travailleurs (long terme))
Inhalatoire	DNEL effets systémiques	289 mg/m ³ (travailleurs (court terme)) 77 mg/m ³ (travailleurs (long terme))

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Dermique	DNEL effets systémiques	50,6 mg/kg corporel/j (travailleurs (long terme))
Inhalatoire	DNEL effets locaux	553,5 mg/m ³ (travailleurs (court terme))
	DNEL effets systémiques	369 mg/m ³ (travailleurs (long terme))

4394-85-8 morpholine-4-carbaldehyde

Dermique	DNEL effets locaux	0,293 mg/kg/jour (travailleurs (long terme))
Inhalatoire	DNEL effets systémiques	98 mg/m ³ (travailleurs (long terme))

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate

Dermique	DNEL effets systémiques	2 mg/kg corporel/j (travailleurs (court terme))
----------	-------------------------	---

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL effets systémiques	3,53 mg/m3 (travailleurs (court terme))
-------------	-------------------------	---

. PNEC**Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène**

PNEC 0,327 mg/l (eau douce)

PNEC 12,46 mg/kg (sédiment eau douce)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

PNEC 10 mg/l (eau douce)

100 mg/l (station épuration)

PNEC 52,3 mg/kg (sédiment eau douce)

2,47 mg/kg (sol)

4394-85-8 morpholine-4-carbaldehyde

PNEC 0,5 mg/l (eau douce)

0,05 mg/l (eau de mer)

2.000 mg/l (station épuration)

PNEC 1,85 mg/kg (sédiment eau douce)

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate

PNEC 0,0022 mg/l (eau douce)

0,00022 mg/l (eau de mer)

1 mg/l (station épuration)

PNEC 1,05 mg/kg (sédiment eau douce)

0,21 mg/kg (sol)

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition**. Équipement de protection individuel:****. Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

. Protection respiratoire:

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Au cas où l'exposition est susceptible de dépasser la limite d'exposition professionnelle, dans un endroit bien aéré, utiliser un appareil de protection respiratoire type A1P2, dans un espace confiné, utiliser un appareil à adduction d'air.

. Protection des mains:

Gants de protection

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants caoutchouc en nitrile. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés.

Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière de mise en oeuvre, de stockage, d'entretien et de remplacement.

Le choix du matériau des gants est fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

. Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit,

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR

(suite de la page 5)

alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances contenues dans la préparation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
. Indications générales
. Aspect:

. Forme:	liquide
. Couleur:	Beige
. Odeur:	De type solvanté
. Seuil olfactif:	Non déterminé.
. Plage pH	Neutre

. Changement d'état

. Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
. Point initial d'ébullition:	100 °C

. Point éclair : > 60 °C

. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

. Température d'inflammation: 240 °C

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

. Limites d'explosion:

. Inférieure:	0,6 Vol %
. Supérieure:	7 Vol %

. Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

. Densité à 20 °C: 0,94 g/cm³

. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.

. Solubilité dans/miscibilité avec
. l'eau: Pas ou peu miscible

. Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

. Viscosité:

. Dynamique:	Non déterminé.
. Coupe Afnor 4 à 20°C	Produit gélifié
. Viscosité cinématique :	> 20.5 mm ² /s à 40°C

. 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la rubrique 7).

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR

(suite de la page 6)

. Décomposition thermique/conditions à éviter:

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote etc.

. 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

. 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques

. 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissement, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

. Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	CL50 / 4h (poussières/brouillard)	5,9 mg/l (rat)
	CL50 / 4h	>4.951 mg/m3 (rat)

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	LD50	3.523-4.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50 / 4h (vapeurs)	27,1 mg/l (rat)
	CL50 / 4h	6.350-6.700 ppm (rat)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50 / 4h (vapeurs)	28,8 mg/l (rat)

4394-85-8 morpholine-4-carbaldehyde

Oral	LD50	6.500 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate

Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

64359-81-5 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	1.636 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50 / 4h (vapeurs)	0,26 mg/l (rat)

52-51-7 bronopol (DCI)

Oral	LD50	305 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50 / 4h (poussières/brouillard)	>0,588 mg/l (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: **VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR**

(suite de la page 7)

- . **Effet primaire d'irritation:**
 - . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

CL50 /96h	1.000 mg/l (poisson)
EC50 48h	>1.000 mg/l (daphnie)
EC50 72h	>1.000 mg/l (Algues - Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 96h	>1.000 mg/l (Poisson - Oncorhynchus mykiss)

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

CL50 /96h	2,6 mg/l (Poisson - Oncorhynchus mykiss)
EC50 24h	>1 mg/l (daphnie)
EC50 72h	2,2 mg/l (algues)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

CL50 /96h	6.812 mg/l (poisson)
EC50 48h	23.300 mg/l (daphnie)

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate

CL50 /96h	0,97 mg/l (Poisson - Lepomis macrochirus) 7,9 mg/l (Poisson - Oncorhynchus mykiss)
EC50 24h	20 mg/l (daphnie)
EC50 72h	1,68 mg/l (Algues - Desmodesmus subspicatus)
NOEC chronique	1 mg/l (daphnie)

64359-81-5 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

EC50 48h	0,0052 mg/l (daphnie)
EC50 96h	0,077 mg/l (Algues - Pseudokirchneriella subcapitata) 0,0027 mg/l (poisson)

52-51-7 bronopol (DCI)

CL50 /96h	41,2 mg/l (poisson)
-----------	---------------------

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: *VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR*

(suite de la page 8)

EC50 48h	1,4 mg/l (daphnie)
EC50 72h	0,4-2,8 mg/l (algues)

. 12.2 Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Biodégradation à 28 jours | 80 %

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Biodégradation à 28 jours | >87 %

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Biodégradation à 28 jours | 96 %

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate

Biodégradation à 28 jours | 30 %

. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Effets écotoxiques:

. Remarque: Nocif pour les poissons.

. Autres indications écologiques:

. Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, ni dans les cours d'eau.

. Code déchet:

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

08 01 11* : déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

08 01 12 : déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

08 01 13* : boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

08 01 14 : boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13

08 01 15* : boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

08 01 16 : boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15

08 01 17* : déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

08 01 18 : déchets provenant du décapage de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17

08 01 19* : suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

08 01 20 : suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

08 01 21* : déchets de décapants de peintures ou vernis

08 01 99 : déchets non spécifiés ailleurs

Ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultants de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR

(suite de la page 9)

. *Catalogue européen des déchets*

HP 14	Écotoxique
-------	------------

. **Emballages non nettoyés:**

Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ils ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales.

. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. **14.1 Numéro ONU**

. *ADR, ADN, IMDG, IATA* néant

. **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

. *ADR, ADN, IMDG, IATA* néant

. **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

. *ADR, ADN, IMDG, IATA*

. *Classe* néant

. **14.4 Groupe d'emballage**

. *ADR, IMDG, IATA* néant

. **14.5 Dangers pour l'environnement:**

. *Marine Polluant:* Non

. **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

. *"Règlement type" de l'ONU:* néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

. **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

. *Informations de danger relatives aux produit:*

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

. *Directive 2012/18/UE*

. *Substances dangereuses désignées - ANNEXE I* Aucun des composants n'est compris.

. *Prescriptions nationales:*

. *Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction*

. *Tableau des Maladies Professionnelles :*

84

65

70

25

601

. **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Le produit ne doit pas être utilisé pour des applications/usages autres que ceux mentionnées en section 1 sans le signaler au préalable à son fournisseur et obtenir des instructions de manipulation et/ou utilisation. Dans le cas où des conditions spécifiques d'utilisation seraient en dehors du cadre défini par le fournisseur, il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.10.2018

Numéro de version 180902

Révision: 11.10.2018

Nom du produit: **VALORBOIS THIXO CHENE CLAIR**

(suite de la page 10)

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de la réglementation nationale et européenne. Elles fournissent un guide pour les aspects santé, sécurité et environnement, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. Restriction de l'utilisation recommandée.

Le bois, après traitement, doit être stocké sous abri ou sur une surface en dur imperméable pour éviter des pertes directes dans le sol ou dans les eaux, les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

. Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**